

REGLEMENT – TRACKDAYS RX

CONSIGNES DE SECURITE :

Afin d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs de la piste et de ses installations, nous vous rappelons les prescriptions suivantes :

Avant de prendre la piste, tout participant doit avoir remis le document « assurance individuelle accident » à l'organisateur.

SUR LA PISTE :

Tout participant s'engage à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité dictées par l'organisateur lors des briefings.

Les organisateurs veilleront au bon état général des voitures au niveau de l'éclairage et de la sécurité de l'équipage.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute machine ne répondant pas à ces critères.

L'entrée en piste se fait par la sortie de la voie des stands. Le pilote « entrant » prendra garde de ne pas gêner les pilotes en piste.

Pour quitter la piste vers la voie des stands, le pilote « sortant » signalera son intention en levant la main gauche et en gardant bien sa droite après le dernier virage.

Il est formellement interdit de prendre la piste en sens contraire. La piste se prend exclusivement dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.

Le pilote ne s'arrêtera jamais sur la piste, sauf en cas de force majeure. En cas d'incident imprévu, la règle est de dégager le plus rapidement possible et de se mettre hors trajectoire.

Au début de chaque séance, le pilote veillera à bien chauffer ses pneumatiques. Les « zig-zag » sont proscrits. Les pneus se chauffent progressivement en respectant les trajectoires et en augmentant le rythme au fur et à mesure.

Les ravitaillements en carburant auront lieu uniquement dans les paddocks. Ils sont interdits sur la voie des stands.

Le pilote adoptera une allure très modérée dans la voie des stands (maximum : 30 km/h) ainsi que dans le paddock où il circulera uniquement au ralenti.

Autocross – Règles de conduite spécifiques

Les participants inscrits en autocross sont tenus de respecter intégralement le présent règlement Rallycross.

Aucune touchette n'est autorisée, quelle qu'en soit la cause.

Les trackdays étant des entraînements et non des courses, tout contact entre véhicules est strictement interdit.

- En cas de première touchette, le pilote concerné sera immédiatement sorti de la piste et recevra un avertissement officiel.
- En cas de seconde touchette, le pilote ainsi que le véhicule seront exclus

Contact :

RUMESM ASBL – Mettet XP
6, rue Saint Donat
B-5640 Mettet
Tel : +32 71-71 00 80
Email : info@mettet-xp.be
TVA : BE0409 501 435

définitivement de la journée, sans possibilité de reprise de roulage.

Ces mesures visent à garantir la sécurité, le respect entre participants et le bon déroulement des sessions.

ASSURANCES :

Afin d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs de la piste et de ses installations, nous vous rappelons les prescriptions suivantes :

Avant de prendre la piste, tout participant doit impérativement avoir remis le document « assurance individuelle accident » à l'organisateur.

Les participants sont couverts par l'assurance du circuit de Mettet en responsabilité civile vis-à-vis des tiers. Ils ne sont pas couverts individuellement.

Contact :

RUMESM ASBL – Mettet XP
6, rue Saint Donat
B-5640 Mettet
Tel : +32 71-71 00 80
Email : info@mettet-xp.be
TVA : BE0409 501 435

Ils peuvent souscrire une couverture individuelle accident à la journée auprès du circuit de Mettet pour le prix de 20€. Formulaire et paiement lors de l'inscription le matin au secrétariat.

Tout utilisateur du circuit de Mettet est tenu pour financièrement responsable des dégâts occasionnés aux installations du circuit.

Les journées organisées par le RUMESM sont des entraînements et non des courses, ce qui exclut toute agressivité de la part des pilotes.

Le RUMESM demande le respect entre les participants dans toutes les manœuvres de dépassement. Le pilote le plus lent évitera un changement de trajectoire imprévisible. Le pilote le plus rapide sera maître de son dépassement et s'assurera qu'il a pris toutes les mesures de sécurité nécessaires lors de sa manœuvre.

Le RUMESM se réserve le droit d'écarter tout pilote qui ne respecterait pas cet état d'esprit lors des séances de roulage. Les personnes accompagnants les pilotes ne sont pas autorisées à circuler sur la piste. Tout pilote cédant sa place à une tierce personne sans en avoir au préalable informé l'organisateur sera d'office exclue de la journée. Il est interdit de traverser la piste pour se rendre à l'intérieur du circuit. Il est particulièrement recommandé de surveiller les enfants et de ne pas amener de chiens à proximité de la piste.

- Drapeau JAUNE : drapeau jaune agité avant et à la hauteur d'un accident ou lors de l'intervention des commissaires = dépassements interdits.
- Drapeau JAUNE ligné ROUGE : changement d'adhérence de la piste.
- Drapeau VERT : piste libre. Début des entraînements. Autorisation de dépasser après un drapeau jaune.
- Drapeau ROUGE : piste fermée. Arrêt immédiat des pilotes en piste et retour au stand au ralenti.
- Drapeau à DAMIERS : fin de séance, retour au stand.

En cas de non-respect de ces prescriptions, les organisateurs déclinent toute responsabilité et se réservent le droit de faire arrêter le pilote responsable.

CONDITIONS CLIMATIQUES :

En fonction des conditions climatiques qui rendraient impossible l'organisation des Trackdays, le RUMESM se réserve le droit d'annuler l'une ou l'autre date.

Dans la mesure du possible, une autre date sera proposée aux participants et le montant de l'inscription versé reporté pour cette date.

La confirmation ou l'annulation de chaque date pour raisons météorologiques sera disponible sur notre page Facebook, dans les meilleurs délais.

Contact :

RUMESM ASBL – Mettet XP
6, rue Saint Donat
B-5640 Mettet
Tel : +32 71-71 00 80
Email : info@mettet-xp.be
TVA : BE0409 501 435